

Délibération N° : 23.01.06

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DIVERS TRAVAUX – ANNÉE 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- Nombre de délégués en exercice : 64
- Nombres de membres présents : 40
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 41

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président, Monsieur Lionel JACQUEMIN,

- Expose que le SIELL a une obligation de réaliser travaux d'entretien des espaces verts des périmètres de protection, des sites de protection et de stockage et tout type de petits travaux neufs ou de rénovation de génie civil imprévus et ponctuels ;
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de travaux d'entretien des espaces verts et divers travaux pour un montant maximum de 40 000 €HT avec l'Association des Compagnons du chemin de vie.

Le Président rappelle que les prestations qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE le contrat d'entretien des espaces verts et divers travaux,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat et tout document s'y rapportant avec l'Association des Compagnons des Chemin de Vie.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



Délibération N° : 23.01.07

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE MATÉRIELS POUR RÉSEAUX, BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE ET DIVERS MATÉRIELS – ANNÉE 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméreville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- Nombre de délégués en exercice : 64
- Nombre de procurations : 1
- Nombres de membres présents : 40
- Nombre de suffrages exprimés : 41

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le rapport du Président indiquant les besoins du pôle technique du service Eau du SiELL portant sur la fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable,

Le Président sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable pour un montant maximum de 40 000 €HT avec la société PUM PLASTIQUES de Verdun ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2, pour l'exercice 2023.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE le contrat de fourniture de matériels pour réseaux et branchements d'eau potable,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat et tout document s'y rapportant avec la société PUM PLASTIQUES de Verdun ayant son siège 4 rue René Francart – ZAC Croix Blandin 51684 Reims CEDEX 2, pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_08-DE

Délibération N° : 23.01.08

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE, DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ET TARIFAIRE – ANNÉE 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamp, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Le Président :

- Expose que le SIELL peut être confronté à des demandes d'études financières pour des projets structurants et stratégiques par les financeurs et établissements bancaires afin d'établir un rapport sur son état financier,
- Évoque qu'en application de l'article L. 1611-9, une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement doit être établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 5 000 et 14 999 habitants qui souhaite réaliser tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur au seuil qui est fixé à 100 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat de mission d'assistance pour diverses missions et pour un montant maximum de 40 000 €HT avec le bureau d'études PROFIL-IDE spécialisé dans l'ingénierie financière.

Le Président précise également que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le

13/01/2023



ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_08-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDE le contrat de missions d'ingénierie financière,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat d'ingénierie financières et tout document s'y rapportant avec le bureau d'études PROFIL-IDE, pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_09-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° : 23.01.09

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE À MAÎTRE D'OUVRAGE – ANNÉE 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Le Président :

- Expose que le SiELL peut être confronté à des missions d'études, d'Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO), et de Maîtrise d'œuvre (MOE) imprévues et ponctuelles.
- Sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour signer un contrat d'assistance d'une année pour diverses missions et pour un montant maximum de 40 000 €HT avec le bureau d'études LORRAINE CONSEILS AMO de Metz.

Le Président précise également que les missions qui pourront être exécutées le seront après :

- Accord d'un devis transmis et basé sur les tarifs des articles contenus dans le contrat,
- Validation par bons de commande et/ou ordres de service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- VALIDER le contrat de missions d'ingénierie et d'Assistance à Maître d'Ouvrage,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2023,
- AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer le contrat d'AMO diverses missions et tout document s'y rapportant avec le bureau d'études LORRAINE CONSEILS AMO, pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le

13/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_10-DE

Délibération N° : 23.01.10

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE / ACHAT D'EAU AVEC LE SIE DE PIENNES

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que le SiELL a :

- Historiquement signé une convention d'achat d'eau avec le SIE de Piennes via une interconnexion localisée sur la commune de Lanhères (réseau intercommunal Buzy / Béchamps),
- Signé une convention de vente d'eau avec la ville d'Étain (réseau communal de Warcq), dont la gestion de la compétence eau potable est dorénavant assurée par la même structure, à savoir le SIE de Piennes depuis le 1er janvier 2022.

Le Président demande une délégation afin d'actualiser et d'harmoniser ces deux conventions de vente et d'achat en une si possible.

Le Président informe que la ou les conventions prendront en compte le contexte économique actuel, inflation et explosion du coût de l'énergie.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- DONNE pouvoir et délégation au Président pour élaborer et valider la ou les conventions d'achat/vente qui seront établies avec le SIE de PIENNES,
- AUTORISE le Président à signer la ou les conventions d'achat/vente qui seront établies avec le SIE de PIENNES.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



Service des Eaux
SiELL
55210 Heudicourt

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le

13/01/2023

ID : 055-255500811-20230104-DELIB_23_01_11-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération N° : 23.01.11

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE / ACHAT D'EAU AVEC LE SIE DU SOIRON

L'an Deux Mille vingt-trois, le 4 janvier.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SieLL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 15 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Audrey JAMIN

Étaient présents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Loupmont, Maizeray, Marchéville, Montsec, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Thillot, Tilly-sur-Meuse Trésauvaux, Troyon, Valbois, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Buzy-Darmont, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fréméréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Les Monthairons, Manheulles, Moulotte, Pintheville, Ranzières, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Varnéville, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises (Boucq)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 64 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 1 | - Nombre de suffrages exprimés : 41 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose que le SIE du SOIRON et SieLL ont signé en 2011 une convention de collaboration pour la sécurisation mutuelle des approvisionnements en eau potable, puis en 2018 en avenant portant modification sur les articles 2.5 "Quantité d'eau à fournir" et 5 " Conditions financières de vente de l'eau potable"

Le Président rappelle que ces échanges d'eau s'effectuent via un surpresseur localisé sur le village de Saint-Benoît-en-Woëvre, commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et un réseau d'adduction entre la commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et le village de Saint-Benoît-en-Woëvre. Ces infrastructures permettent d'assurer une continuité de service de la compétence eau potable des deux Syndicats, et ce, en cas de dysfonctionnements ou d'incidents sur leurs infrastructures d'adduction et de distribution respectives.

Compte tenu des enjeux économiques liés à l'inflation, à l'explosion du coût de l'énergie ; le Président demande une délégation pour actualiser cette convention d'échange d'eau potable entre les deux services.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés par un vote à main levée :

- **DONNE** pouvoir et délégation au Président pour élaborer et valider une nouvelle convention de collaboration pour la sécurisation mutuelle des approvisionnements en eau potable entre le SIE de SOIRON et le SieLL,
- **AUTORISE** le Président à signer la future convention qui sera établie entre le SIE de SOIRON et le SieLL.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SieLL

